



Bureau
international
du Travail

Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

TRAVAIL DÉCENT DANS L'ÉCONOMIE RURALE
NOTES D'ORIENTATION DES POLITIQUES

Les femmes jouent un rôle majeur dans l'économie rurale, où elles peuvent être agricultrices, salariées ou entrepreneuses, tout en veillant au bien-être de leur famille, de leurs enfants et de leurs parents âgés, qu'elles nourrissent et dont elles prennent soin. En milieu rural, notamment dans les ménages pauvres, les femmes effectuent des tâches non rémunérées, y compris la corvée de bois et d'eau. En outre, dans les communautés autochtones et locales, les femmes sont souvent les gardiennes des savoirs traditionnels, un rôle vital pour la survie, la résilience et la culture de ces collectivités. Cependant, lorsqu'elles veulent s'engager dans la vie économique, les femmes des régions rurales se heurtent à des obstacles en raison de la discrimination fondée sur le genre et les normes sociales, de leur participation disproportionnée au travail non rémunéré, ainsi que de l'accès inégal à l'instruction, aux soins de santé, à la propriété, aux sources de financement et aux autres services. Plus que d'autres, elles sont exposées à l'impact du changement climatique et des catastrophes environnementales. La promotion et la garantie de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes rurales par le travail décent et l'emploi productif, contribue non seulement à une croissance économique soutenue pour tous, mais renforce également l'efficacité des mesures prises pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire, s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets. Le programme du travail décent de l'OIT offre aux femmes rurales un cadre intégré d'autonomisation, étayé par les normes internationales du travail, le dialogue social et la reconnaissance de leur rôle central dans les actions liées au climat.



1. Logique et justification

Selon les estimations du BIT, les femmes rurales représentent un quart de la population mondiale, et 41 pour cent de la main-d'œuvre agricole mondiale, pourcentage qui atteint 49 pour cent dans les pays à faible revenu. Dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne, plus de 60 pour cent des femmes actives travaillent dans le secteur agricole¹. Dans l'économie rurale, bon nombre de femmes travaillent dans l'agriculture de subsistance, les exploitations de petite taille, à leur compte, dans les plantations ou l'agro-industrie; elles sont parfois employées dans d'autres secteurs, tels l'éducation, le tourisme et le travail domestique.

Dans certains pays, par exemple en Amérique latine, les femmes sont de plus en plus actives dans les secteurs ou professions non agricoles, améliorant ainsi leurs revenus². Dans d'autres pays, cependant, la tendance est à l'accroissement de la présence féminine dans l'agriculture³, ce qui s'explique par une plus grande propension des hommes à quitter les régions rurales et à s'orienter vers des activités non agricoles⁴; ils délaissent plus volontiers l'agriculture que les femmes, qui les remplacent dans ce secteur d'activité, bien au-delà de la seule agriculture de subsistance ou des petites exploitations.

Malgré leur rôle crucial dans l'économie rurale, les femmes subissent des inégalités et sont confrontées à des difficultés, qui les empêchent d'accéder au travail décent et d'améliorer leur productivité. Environ 68 pour cent des femmes qui vivent dans l'extrême pauvreté travaillent dans l'agriculture⁵, les autres secteurs étant la pêche, la foresterie, l'artisanat et l'élevage. Généralement, elles exercent simultanément plusieurs activités économiques et acceptent des emplois informels et précaires parce qu'elles n'ont pas d'autres sources de revenus. Les femmes en milieu rural consacrent plus de temps que leurs homologues urbaines et que les hommes à la procréation et aux tâches ménagères, y compris la corvée d'eau et de carburant, le décorticage et la préparation des aliments, les soins aux enfants et aux malades.

Les femmes sont confrontées à d'autres difficultés dans l'économie rurale, notamment: l'absence d'informations sur les emplois disponibles; les possibilités restreintes de formation et d'éducation; l'accès limité à la propriété, à la terre⁶, au financement et aux services non financiers. Cela tient en grande partie à la discrimination et aux inégalités fondées sur le genre. Les normes sociales sur le rôle des femmes au sein de la famille et les idées préconçues sur le travail féminin dit «approprié» font partie des facteurs qui perpétuent la ségrégation sectorielle et professionnelle entre les femmes et les hommes et aggravent encore l'inégalité.

Les travailleuses rurales sont moins susceptibles d'occuper un emploi salarié que les hommes et les femmes en milieu urbain et, lorsque c'est le cas, gagnent moins que leurs homologues masculins⁷. Dans les régions rurales, les femmes ont une rémunération moyenne inférieure de 25 pour cent à celle des hommes et ont généralement de plus longs horaires de travail⁸. En outre, elles occupent souvent des emplois dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, avec des conditions de travail pénibles, et ne bénéficient pas de conditions adéquates de sécurité et de santé au travail, ni de protection sociale⁹. Les travailleuses agricoles sont particulièrement vulnérables à la violence, au harcèlement sexuel et aux autres abus¹⁰. Peu présentes dans les organisations de travailleurs et d'employeurs, les femmes éprouvent plus de difficultés à faire entendre leur voix et à exprimer leurs besoins et préoccupations lors de l'élaboration des politiques et des programmes.

L'esclavage moderne touche également de manière disproportionnée les femmes et les filles, qui représentent 28,7 millions de victimes, soit 71 pour cent du nombre total¹¹. Ces données incluent le travail forcé dans l'agriculture, le travail domestique et l'industrie du sexe, les principaux secteurs concernés par ces formes de travail. Les chiffres sur la distribution par genre des victimes du travail forcé montrent que près de 32 pour cent des victimes sont des femmes, surtout dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Parallèlement, la pénurie persistante d'emplois décents pour

1 BIT: ILOSTAT, 2015.

2 BIT: *Working in the rural areas in the 21st century: Reality and prospects of rural employment in Latin America and the Caribbean*, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Genève, *Thematic Labour Overview* n° 3, 2017), p. 38.

3 Voir, par exemple, Banque mondiale: *Feminization of agriculture in the context of rural transformations: What is the evidence?* (Washington, DC, 2016), y compris la bibliographie très complète du rapport.

4 BIT: *Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des modes de vie ruraux*, Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, Département des politiques sectorielles (Genève, 2016).

5 BIT: *Emploi et questions sociales dans le monde 2016: transformer l'emploi pour en finir avec la pauvreté* (Genève, 2016).

6 Le taux moyen de femmes propriétaires de foncier agricole est inférieur à 20 % dans les pays en développement (Rome, FAO, 2010).

7 FAO: *The state of food and agriculture 2010-2011 – I: Women in agriculture: Closing the gender gap for development* (Rome, 2011).

8 FAO, FIDA et BIT: *Gender dimensions of agricultural and rural employment: Differentiated pathways out of poverty - Status, trends and gaps* (Rome, 2010).

9 R. Gopalakrishnan et A. Sukthakar: *Freedom of association for women rural workers: A manual* (Genève, BIT, 2012).

10 BIT: *Réunion d'experts sur la violence contre les hommes et les femmes dans le monde du travail*, Genève, 2016.

11 BIT, Walk Free Foundation et OIM: *Global estimates of modern slavery* (Genève, 2017).

Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

les femmes dans l'économie rurale est un des facteurs qui incitent certaines femmes à émigrer, et contraignent bon nombre d'entre elles à se tourner vers l'économie informelle pour gagner un revenu; elles se trouvent alors souvent reléguées dans des domaines et des secteurs où elles sont très exposées à la discrimination et à l'exploitation.

Les femmes des régions rurales sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique – sécheresse, inondations et déboisement – en raison des normes culturelles et de la répartition déséquilibrée des rôles, des ressources et du pouvoir. Elles constituent la majorité des pauvres dans le monde et dépendent plus que les hommes des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence et leur survie. Avec le changement climatique, les sources alimentaires traditionnelles se raréfient et deviennent moins prévisibles. Les femmes sont confrontées aux pertes de revenus et de récoltes, qui sont souvent leur seule source de revenus et d'alimentation. L'augmentation corrélative du prix des denrées alimentaires restreint l'accès aux aliments pour les pauvres, notamment les femmes et les filles, dont la santé est plus précaire que celle des hommes en période de disette. En outre, elles sont souvent exclues des décisions concernant aux ressources, foncière et autres, essentielles à leurs moyens d'existence, et n'ont pas voix au chapitre en ce qui concerne l'utilisation des intrants¹²; ces facteurs peuvent alourdir leurs tâches agricoles et ménagères non rémunérées, leur laissent moins de temps pour l'éducation et la formation, et réduisent leurs chances d'accéder à un travail rémunéré. En Afrique, les changements climatiques menacent aujourd'hui la viabilité de l'agriculture de subsistance et la survie de millions de résidents ruraux, dont 75 pour cent sont des femmes¹³. Selon une étude de la revue *Lancet* (2017), la capacité de travail des populations rurales exposées aux changements climatiques aurait chuté de 5,3 pour cent entre 2000 et 2016 à l'échelle mondiale; cette étude souligne que l'élévation des températures représente une «grave menace» pour la productivité, la sécurité et la santé au travail, notamment pour les personnes qui effectuent des travaux manuels en plein air dans les régions chaudes du globe.

Les auteurs de l'étude constatent plus précisément que cette moindre capacité de travail a un profond impact sur les moyens d'existence des personnes, des familles et des communautés, notamment celles qui dépendent de l'agriculture de subsistance¹⁴. Parallèlement, les mesures d'exclusion et les

efforts de relèvement face aux catastrophes naturelles peuvent également avoir un impact disproportionné sur les femmes, et accroître ou renforcer les inégalités existantes¹⁵. La situation est encore plus problématique pour les femmes qui tentent de se relever d'une catastrophe environnementale¹⁶, en raison de leur accès limité à la technologie, au savoir et aux intrants¹⁷. Ainsi, les technologies d'adaptation agricole qui ne tiennent pas compte des considérations de genre risquent d'aggraver les disparités sociales et économiques¹⁸.

Les femmes des régions rurales apportent une contribution unique à la société en tant que travailleuses, cheffes d'entreprise et gardiennes des savoirs traditionnels, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture et de la foresterie – secteurs vitaux pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leur impact. Par ailleurs, les savoirs traditionnels stimulent l'innovation en renforçant la résilience et en créant des emplois verts dans l'économie rurale. Une transition équitable vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous¹⁹ – surtout dans ces secteurs – ouvre des perspectives prometteuses, car elle permet de renforcer la participation des femmes à toutes les instances décisionnelles, de leur assurer des moyens de subsistance durables, d'améliorer leurs conditions de travail et de faire progresser les connaissances traditionnelles et locales nécessaires aux actions soutenues en faveur du climat²⁰.

Les femmes des régions rurales produisent plus de la moitié de l'alimentation dans le monde, malgré une productivité plus faible en raison des divers obstacles mentionnés ci-dessus²¹. Dans de nombreuses sociétés, elles sont les premières responsables des soins à la famille et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Selon les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les femmes produisent jusqu'à 90 pour cent du riz en Asie du Sud-Est, et jusqu'à 80 pour cent des denrées alimentaires de base destinées à la consommation des ménages et à la vente en Afrique subsaharienne²².

¹² FAO: *Les femmes et la sécurité alimentaire*, <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-food/en/> [consulté le 7 novembre 2017].

¹³ G. S. Hemmings-Gapihan: *Climate change, subsistence farming, food security, and poverty: The consequences of agricultural policies on women and men farmers in Burkina Faso and Cote d'Ivoire*, *Africa Policy Journal*, août 2008.

¹⁴ Voir: *The Lancet Countdown on health and climate change: From 25 years of inaction to a global transformation for public health*, *The Lancet*, 2017, www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736%2817%2932464-9/fulltext#cesec70 [consulté le 1^{er} octobre 2017].

¹⁵ Voir <http://documents.worldbank.org/curated/en/274081468183862921/Gender-and-climate-change-three-things-you-should-know> [consulté le 7 novembre 2017].

¹⁶ OCDE: *Gender and sustainable development: Maximizing the economic, social and environmental role of women* (Paris, 2008), pp. 73-74. Par exemple, les femmes, principalement les Afro-américaines, ont été les plus durement touchées lorsque l'ouragan Katrina a dévasté la Nouvelle-Orléans en août 2005. Voir, BIT: *L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent*, Rapport VI, CIT, 98^e session, Genève, 2009.

¹⁷ FAO, FIDA et BIT: *Gender dimensions of agricultural and rural employment: Differentiated pathways out of poverty – Status, trends and gaps* (Rome, 2010).

¹⁸ Voir PNUD: *Gender and climate change: Gender, adaptation and disaster risk reduction* (New York, 2016).

¹⁹ Voir BIT: *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* (Genève, 2015).

²⁰ BIT: *Gender, labour and a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all* (Genève, en cours de publication).

²¹ BIT: *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, Report IV, CIT, 97^e session, Genève, 2008.

²² FAO, BIT et UITA: *Agriculture workers and their contribution to sustainable agriculture and rural development* (Genève, 2005).

Globalement, les femmes produisent jusqu' à 90 pour cent de l'apport alimentaire des pauvres en milieu rural. D'autres études démontrent que si les agricultrices avaient le même accès aux ressources que les hommes, le nombre de personnes souffrant de malnutrition dans le monde pourrait être réduit de 150 millions²³. Près de 800 millions de personnes souffrant en permanence de la faim²⁴, il est vital de supprimer les obstacles auxquels les femmes rurales font face et d'améliorer leur productivité et leurs conditions de travail, améliorant par le fait même la sécurité alimentaire.

Selon les estimations du BIT pour 2017, le travail des enfants dans le secteur agricole (essentiellement dans l'agriculture de subsistance, l'agriculture commerciale et l'élevage du bétail) représente 71 pour cent du chiffre global du travail des enfants, soit 108 millions d'enfants en chiffres absolus²⁵.

Contrairement à d'autres secteurs, où la part des garçons dans le travail des enfants est plus élevée que celle des filles, leur présence dans le secteur agricole est très similaire: 70,3 pour cent de filles et 71,5 pour cent des garçons. Les filles effectuent plus souvent des tâches ménagères au sein de leur famille, ce que ne reflètent pas les estimations ci-dessus. Les données recueillies dans tous les pays et secteurs indiquent également que de nombreuses filles s'occupent de leurs frères et sœurs plus jeunes pendant que leur mère travaille.

2. Champ d'application et définitions

La notion d'égalité des genres renvoie à la jouissance égale des droits, des chances et de traitement pour les hommes et les femmes de tout âge, dans tous les aspects de la vie, y compris le monde du travail²⁶.

Les concepts d'autonomisation économique des femmes et d'égalité entre hommes et femmes sont essentiels, car ils sont liés aux droits humains et s'inscrivent dans le cadre des normes internationales du travail. La promotion de l'égalité des genres est donc indissociable de l'autonomisation économique des femmes, ces deux notions contribuant fortement à garantir que les femmes jouissent de leurs droits fondamentaux et contribuent au développement durable pour tous, grâce à une économie rurale prospère.

Egalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de travail: les fondamentaux

Les conventions et recommandations de l'OIT concernant l'égalité et la non-discrimination dans le monde du travail, y compris les conventions fondamentales nos 100 et 111, ratifiées par la quasi-totalité des pays, s'appliquent aux femmes dans l'économie rurale. Ces normes internationales préconisent globalement l'égalité des chances et de traitement, sans distinction fondée sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion, l'origine sociale et d'autres motifs, et obligent

les gouvernements à lutter contre toutes les formes de discrimination: accès à la formation et à l'instruction, recrutement, conditions de travail, salaires, protection sociale et licenciement.

Il importe de combattre la discrimination liée à l'accès au travail indépendant et à l'emploi salarié, tout en gardant à l'esprit que ce phénomène est un des facteurs qui cantonnent les femmes dans l'économie informelle. Les mesures de protection de la maternité et celles qui facilitent la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales (y compris les services de garderie) sont essentielles pour promouvoir l'égalité des genres, en garantissant un travail décent aux femmes dans l'économie rurale. Les droits de liberté syndicale et de négociation collective pour les travailleuses rurales font également partie des droits fondamentaux qui favorisent l'égalité des genres dans le monde du travail.

La discrimination comprend les situations dans lesquelles des personnes ou des groupes sont traités différemment et défavorablement pour des motifs – genre, religion, appartenance ethnique, handicap, origine sociale, santé, âge et orientation sexuelle – que ne justifient pas les exigences inhérentes au travail ou à l'emploi concernés. La discrimination englobe également ce qu'il est convenu d'appeler la «discrimination indirecte», à savoir les mesures, actions ou interventions – à priori neutres – qui nuisent de manière disproportionnée à certains groupes, notamment les femmes, les handicapés, les communautés autochtones, les minorités ethniques et les personnes séropositives.

²³ Voir: *Women hold the key to building a world free from hunger and poverty*, FAO, 2016, <http://www.fao.org/news/story/en/item/460267/icode/> [consulté le 7 novembre 2017].

²⁴ FIDA, FAO et OMS: *The state of food insecurity in the world: Meeting the 2015 international hunger targets – Taking stock of even progress* (Rome, 2015).

²⁵ BIT: *Estimations mondiales sur le travail des enfants: résultats et tendances, 2012-2016* (Genève, 2017).

²⁶ BIT: *ABC des droits de travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes* (Genève, 2007).

Autonomisation économique des femmes

L'autonomisation économique des femmes est la capacité des femmes et des hommes à participer aux processus de croissance et à en tirer profit, dans des conditions qui reconnaissent la valeur de leur apport, respectent leur dignité et permettent une répartition plus équitable des fruits de la croissance. Donner des leviers économiques aux femmes permet d'accroître leur accès aux ressources et de leur offrir des perspectives économiques, notamment l'emploi, les services financiers, la propriété et les autres intrants, le développement des compétences et l'information sur les marchés. La participation et l'autonomisation économiques des femmes sont fondamentales pour renforcer leurs droits, leur permettre de contrôler leur destin et d'exercer une influence dans la société (OCDE, 2011, Document sur l'autonomisation économique des femmes).

Les femmes sont victimes de multiples discriminations dans l'économie rurale. Outre la discrimination liée au genre, elles peuvent aussi être désavantagées en raison de leur origine ethnique ou sociale, et de leur religion²⁷. Dans de nombreux pays, les communautés socialement défavorisées, comme les peuples indigènes ou tribaux, vivent et travaillent dans des régions rurales géographiquement isolées, et sont souvent confrontées à de graves déficits de travail décent. L'inégalité et la discrimination dont sont victimes les femmes en milieu rural s'accompagnent souvent de harcèlement et de violence, à savoir des comportements et des pratiques qui portent atteinte à la dignité humaine et leur causent de graves préjudices physiques, psychologiques ou sexuels. La violence sexiste découle des rapports de pouvoir déséquilibrés entre les hommes et les femmes, ou est perpétrée contre certaines personnes parce qu'elles ne se conforment pas aux rôles de genre socialement acceptés²⁸.

Public visé

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes en milieu rural, suppose de mettre l'accent sur l'amélioration du travail décent et des leviers économiques pour les **jeunes femmes**. Dans les pays en développement, quelque 85 pour cent des jeunes – femmes et hommes confondus – vivent en région rurale, et représentent 23,5 pour cent du nombre total de travailleurs pauvres²⁹. Selon les estimations du BIT, 93 pour cent des emplois disponibles pour les jeunes gens âgés

de 15 à 24 ans en milieu rural se trouvent dans le secteur informel³⁰, notamment l'agriculture, où les salaires sont faibles, les conditions de travail pénibles et la protection sociale inexistante. L'insuffisance des infrastructures de base, l'absence de mesures ciblées en faveur des jeunes ruraux et la représentation inadéquate aux niveaux local et national les empêchent (notamment les jeunes femmes) de développer leur potentiel productif. Les préjugés et la discrimination liés au genre continuent d'inhiber les initiatives économiques des jeunes femmes, les prive d'accès à la propriété foncière, aux services financiers et à l'emploi rémunéré formel, et entrave leur participation aux processus décisionnels. L'absence de débouchés économiques pousse de plus en plus de jeunes ruraux à migrer vers les villes.

L'autonomisation des femmes rurales par le travail décent suppose également de porter particulièrement attention aux **petits exploitants agricoles**, qui dominent l'agriculture dans les pays en développement³¹. Il existe plus de 500 millions de petites exploitations agricoles de moins de deux hectares dans le monde. L'accent mis sur ces petits exploitants, notamment les femmes, contribue directement à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, tout en favorisant la résilience et l'autonomisation des communautés qui doivent affronter simultanément plusieurs défis, notamment l'impact du changement climatique et des conflits. Trop souvent, cependant, le travail des petites exploitantes agricoles reste invisible, et elles ne bénéficient pas d'un soutien suffisant. Une étude sur les travailleurs informels dans la chaîne de valeur mondiale de produits horticoles montre qu'en règle générale, parmi les petits exploitants, les femmes contribuent plus que les hommes aux tâches familiales, et que ces derniers sont plus présents dans la chaîne de valeur (Chan, 2013). L'appui aux petites exploitantes agricoles consiste entre autres à leur garantir l'accès à la terre et aux services financiers, et à les aider à lancer leur entreprise, notamment avec l'aide des coopératives.

Le deuxième objectif de développement durable (ODD n° 2) sur l'élimination de la faim comprend un indicateur spécifique (2.3), qui souligne le rôle des petits producteurs de denrées alimentaires, notamment les femmes, les peuples autochtones, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, dans l'augmentation de la productivité et des revenus agricoles.

²⁷ Voir, par exemple, BIT: *The labour situation of indigenous women in Peru: A study* (Genève, 2016).

²⁸ OMS: *Promoting gender equality to prevent violence against women* (Genève, Prévention de la violence, 2009), p. 3; D. van der Veur et al.: *Gender matters: A manual on addressing gender-based violence with young people* (Budapest, Conseil de l'Europe, 2007), p. 43.

²⁹ BIT: *Tendances mondiales de l'emploi 2012: Prévenir une aggravation de la crise de l'emploi* (Genève, 2012).

³⁰ BIT: *Investir dans les jeunes pour la transformation rurale* (Genève, 2012).

³¹ La FAO définit les petits exploitants comme «les petits agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers et les pêcheurs qui gèrent des surfaces allant de moins d'un à 10 hectares. Les petits exploitants se caractérisent par des considérations liées à la famille, par exemple: préserver la stabilité du système de petites exploitations agricoles, recourir principalement à la main-d'œuvre familiale pour la production, et consommation d'une partie des produits par la famille»; voir: *Smallholders and family farmers*, FAO, 2012, www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf [consulté le 2 octobre 2017].

Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

Un meilleur accès à l'emploi salarié dans les secteurs agricole et non agricole, tels les services ou le tourisme, pourrait améliorer le potentiel économique et les revenus des femmes, qui sont pourtant très présentes dans les formes de **travail salarié** vulnérable en milieu rural, notamment l'emploi informel, non ou peu qualifié. L'accès inégal des femmes aux compétences et à la formation, la discrimination dans leur communauté et la société, ainsi que l'absence d'autres sources de revenus, sont des obstacles majeurs à cet égard. Ainsi, dans l'agriculture tournée vers l'exportation³², le travail est physiquement exigeant et comporte des risques de sécurité et de santé. Les travailleurs sont souvent recrutés par des intermédiaires comme travailleurs saisonniers ou occasionnels, et n'ont que peu de contacts avec leur employeur, voire aucun. Ces conditions de travail ont généralement pour conséquence l'insécurité d'emploi, une protection sociale et un dialogue social déficients, et des recours inadéquats en cas de violation des droits du travail. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle (horizontale comme verticale) fondée sur le genre reste prédominante dans l'agriculture. C'est une des principales raisons expliquant que les femmes ne perçoivent pas une rémunération égale pour un travail d'égale valeur, et que la législation sur le salaire minimum est mal observée et appliquée, notamment dans les régions rurales. Les femmes qui travaillent dans les plantations sont parfois couvertes par les lois sur la protection de la maternité (y compris les congés et les prestations), mais elles n'en bénéficient pas toujours dans la pratique en raison de leur statut de travailleuses occasionnelles ou saisonnières.

Les femmes rurales issues des **peuples autochtones et tribaux**³³ sont confrontées à plusieurs autres difficultés³⁴, tenant au fait que la pauvreté au sein de ces groupes tend à être disproportionnellement élevée: c'est notamment le cas dans les communautés rurales, où vivent la plupart d'entre eux. En outre, les femmes des peuples autochtones et tribaux subissent diverses discriminations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur communauté, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'exclusion sociale et économique, à la marginalisation, à l'exploitation et à la violence sexiste³⁵.

Les femmes autochtones qui exercent des activités traditionnelles et de subsistance dans certains domaines (agriculture, élevage, chasse et foresterie) jouent un rôle essentiel au sein de leur communauté, car elles préservent et transmettent les savoirs traditionnels, vitaux pour l'existence et l'intégrité de leur peuple, et indispensables à leurs moyens d'existence et à leur résilience. Face à l'insécurité croissante des moyens de subsistance, qui peut résulter de l'accès insuffisant à la terre et aux ressources naturelles, ou de l'impact des changements climatiques, les femmes autochtones recherchent de plus en plus des emplois dans l'économie informelle. Les changements climatiques menacent d'accroître la vulnérabilité des femmes autochtones à l'exclusion socioéconomique, car ils ont un impact disproportionné sur les communautés autochtones et tribales³⁶. Pourtant, comme le souligne l'Accord de Paris³⁷, les savoirs traditionnels sont indispensables aux actions soutenues en faveur du climat; les femmes autochtones jouent un rôle particulièrement important dans le développement d'une économie à faible empreinte de carbone, en général, et le renforcement de la résilience de l'économie rurale, en particulier.

³² F. Ahmed et Md. I. Hossain: *A study on working condition of tea plantation workers in Bangladesh* (Dhaka, BIT, 2016); BIT: *Le travail décent dans l'agriculture*, Document de travail, Symposium international de travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture, Genève, 15-18 sept. 2003; T. Korovkin: *Cut-flower exports, female labor, and community participation in highland Ecuador*, in *Latin American Perspectives* (2003, Vol. 30, n° 4, juillet), pp. 18-42; C.S. Dolan: *On farm and packhouse: Employment at the bottom of a global value chain*, *Rural Sociology* (Vol. 69, n° 1, mars 2004), pp. 99-126.

³³ BIT: *Travail décent pour les peuples indigènes et tribaux dans l'économie rurale*, Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, Département des politiques sectorielles (Genève, 2017).

³⁴ Voir par exemple, BIT: *The labour situation of indigenous women in Peru: A study* (Genève, 2016).

³⁵ BIT, ONU FEMMES, FNUAP et UNICEF: *Breaking the silence on violence against indigenous girls, adolescents and young women: A call to action based on an overview of existing evidence from Africa, Asia Pacific and Latin America* (New York, 2013).

³⁶ BIT: *Indigenous peoples and climate change: From victims to change agents through decent work* (Genève, 2017).

³⁷ Voir: *L'accord de Paris*, ONU, 2015, http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php [consulté le 4 octobre 2017].

3. L'approche de l'OIT

L'approche de l'OIT pour promouvoir l'égalité des genres et donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale repose sur ses quatre objectifs stratégiques interdépendants: promotion de l'emploi; respect des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail; protection sociale et du travail; dialogue social. Dans ce cadre, l'OIT: soutient la création d'emplois et l'accès des femmes rurales, y compris les jeunes, à des emplois productifs; s'emploie à améliorer la protection des femmes contre les formes inacceptables de travail; aide ses Etats Membres à mettre en place des socles de protection sociale, y compris pour la protection de la maternité; et s'efforce de renforcer le dialogue social et le tripartisme. Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est un levier majeur d'autonomisation des femmes dans l'économie rurale. L'OIT soutient également le renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation des données statistiques sur l'économie rurale, indispensables pour concevoir et évaluer les politiques, en les ventilant selon plusieurs variables: genre, handicap, appartenance ethnique, séropositivité ou autres caractéristiques pertinentes.

Le mandat de l'OIT en matière d'égalité des genres est fondé sur plusieurs conventions internationales du travail, dont la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. En outre, l'OIT s'appuie sur la résolution de 2004 concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité, et la résolution concernant l'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent, adoptée en juin 2009.

L'OIT fournit un soutien technique à ses mandants et partenaires pour l'application de ces normes, en appuyant notamment le développement des connaissances, l'élaboration des politiques et les réformes juridiques. Elle recourt également à d'autres moyens: activités de promotion et mobilisation, développement d'outils, renforcement des capacités et conseils en matière d'orientations politiques et de coopération technique.

La prise en compte des questions de genre fait partie intégrante de la stratégie de l'OIT pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. Elle veille à intégrer leurs préoccupations et leurs expériences à tous les stades du processus – conception, mise en œuvre, suivi et évaluation

de tous les programmes et politiques dans les domaines économique, social et politique – afin que tous et toutes en retirent le même bénéfice et pour éviter que les inégalités ne se perpétuent³⁸. L'OIT s'efforce notamment d'accorder une attention particulière aux femmes des communautés autochtones et tribales et à d'autres groupes socialement défavorisés, comme les personnes handicapées.

L'égalité des genres, l'économie rurale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les interventions de l'OIT visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes dans les régions rurales contribuent à la réalisation de plusieurs ODD:

- ODD 1: Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2: Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Bien que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soit un objectif autonome (SDG 5), ils font également partie de tous les autres objectifs, de nombreuses cibles mentionnant expressément que l'égalité et l'autonomisation des femmes sont à la fois un objectif et une partie de la solution.

³⁸ BIT: *Guide sur les questions de genre dans les politiques de l'emploi et du marché du travail: Vers l'émancipation économique des femmes et l'égalité des genres* (Genève, 2014).

Créer des emplois et redéfinir les services à la personne dans l'économie rurale formelle: tirer parti des initiatives des femmes rurales

La promotion de l'emploi, la création d'emplois par le biais des politiques d'emploi et d'acquisition des compétences, et le développement des entreprises sont au cœur du Programme du travail décent de l'OIT. L'Organisation s'efforce d'assurer l'égalité des genres et de briser le cercle vicieux de la discrimination fondée sur le genre, où les femmes pauvres et non scolarisées occupent des emplois moins rémunérés, moins qualifiés et plus précaires. Pour ce faire, il importe: de prendre diverses mesures en faveur des femmes rurales, y compris celles qui sont issues de communautés défavorisées: de leur donner accès à la formation, aux compétences et aux services financiers; d'offrir des subventions de démarrage aux femmes qui souhaitent se lancer à leur compte; d'appuyer la création de coopératives; et de promouvoir le travail décent dans le cadre des projets de développement d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre. Parallèlement, l'accès des femmes à la formation technique et professionnelle dans les domaines traditionnellement masculins contribue à accroître leur accès au marché du travail en milieu rural, et à éviter la segmentation par genre.

Etant donné qu'un grand nombre de femmes rurales travaillent à leur compte et éprouvent parfois des difficultés pour améliorer leur productivité, deux programmes du BIT axés sur le développement de l'entrepreneuriat féminin (*ILO-WED*) et les petites entreprises (*SIYB*), proposent des approches ciblées afin d'aider les entrepreneuses à créer et développer leur entreprise. Par ailleurs, le projet TREE (*Training for Rural Economic Empowerment*), programme de formation communautaire mis en œuvre en Asie et en Afrique, favorise la création d'emplois (et les revenus qui vont de pair); ciblant les femmes et les hommes issus de groupes défavorisés, il leur procure des compétences et des connaissances dont ils peuvent ensuite faire bénéficier leur communauté.

Il est essentiel d'investir dans les services à la personne – reconnaissance de l'ampleur de ce phénomène, adoption de mesures visant à en réduire la fréquence, actions de redistribution et de représentation – pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et leur donner des chances égales dans le monde du travail. Une meilleure offre de services de garderie, notamment en région rurale et dans l'agriculture, accroît la sécurité sociale et économique des familles et ouvre des débouchés économiques et des perspectives d'emploi aux femmes, réduisant ainsi leur vulnérabilité. Cet aspect est particulièrement important pour les communautés rurales pauvres, où le travail non rémunéré est essentiellement effectué par les femmes, et où

les valeurs sociales évoluent à un rythme différent de celui des régions urbaines. Il convient d'élaborer des solutions efficaces et individualisées (services de garderie, emplois de qualité dans le secteur des services à la personne) qui favorisent les familles pauvres, l'autonomisation des femmes et les entreprises, car cette stratégie contribue à stimuler les marchés du travail ruraux³⁹.

En collaboration avec l'OMS et l'OCDE, l'OIT a lancé l'initiative *S'engager pour la santé*, dans le cadre du suivi des travaux de la Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la croissance économique⁴⁰. Cette initiative vise à accroître les effectifs des personnels des secteurs de la santé et des services à la personne au niveau national, et à améliorer leurs qualifications, grâce à plusieurs mesures: création de solides bases de données sur le marché du travail; élaboration de stratégies nationales en matière de main-d'œuvre; renforcement du dialogue social; développement des compétences; encouragement des investissements nationaux et internationaux. Un personnel de santé plus nombreux et mieux formé peut non seulement améliorer les résultats en matière de santé, mais aussi favoriser la croissance économique, la promotion de l'emploi et l'égalité des genres. Une stratégie clé de l'initiative *S'engager pour la santé* consiste à investir dans les travailleurs des services de santé en milieu rural et à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, qu'elles soient d'ordre professionnel ou liées à l'emploi, afin d'assurer une couverture de santé universelle.

L'OIT s'efforce d'aider les femmes rurales à accéder aux postes de direction dans les organisations de producteurs. Par leur dimension collective, les coopératives ouvrent des perspectives économiques aux femmes, tout en leur permettant de participer aux instances politiques et décisionnelles. La promotion des coopératives constitue une réponse concrète à la nécessité d'investir dans l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie réelle, tout en portant particulièrement attention aux agricultrices dépourvues de terre et aux femmes issues de groupes socialement défavorisés, telles les communautés indigènes et tribales, dont les savoirs traditionnels jouent un rôle majeur dans la création d'entreprises et d'emplois verts⁴¹.

³⁹ Voir par exemple, Laura Addati: "France" in C. Hein et N. Cassirer (éds.): *Workplace solutions for child care* (Genève, BIT, 2010), p. 303.

⁴⁰ OMS: *S'engager pour la santé et la croissance: Investir dans les personnels de santé*, Rapport de la Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la croissance économique (Genève, 2016).

⁴¹ BIT: *Exploiter l'avantage coopératif pour l'autonomisation des femmes et l'égalité hommes-femmes* (Genève, BIT, Les coopératives et le monde du travail, n° 1, 2014). Voir également, BIT: *Garantir les droits, créer des emplois et assurer la durabilité: L'autonomisation des peuples autochtones grâce au modèle coopératif* (Genève, BIT, Série «Les coopératives et le monde du travail», n° 15, 2016); et BIT: *Securing rights, creating jobs and ensuring sustainability: A cooperative way for empowering indigenous peoples* (Genève, BIT, Série «Les coopératives et le monde du travail», n° 5, 2016).

Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

Protéger les femmes rurales contre les formes inacceptables de travail

L'autonomisation économique des femmes dans l'économie rurale est indissociable du renforcement des lois, des politiques, de la gouvernance et des institutions – toutes mesures qui réduisent les risques d'exposition aux formes inacceptables de travail et renforcent la protection à cet égard. Selon l'OIT, sont qualifiées d'inacceptables «les conditions de travail qui ne respectent pas les principes et droits fondamentaux au travail ou qui mettent en péril la vie, la santé, la liberté, la dignité ou la sécurité des travailleurs ou encore qui maintiennent les ménages dans la pauvreté»⁴².

L'OIT privilégie une approche intégrée, qui s'efforce de remédier à la vulnérabilité en associant diverses mesures et interventions adaptées à un contexte donné. Il s'agit notamment de lutter contre les violations des principes et droits fondamentaux au travail (discrimination, atteintes aux droits de liberté syndicale et de négociation collective), le travail des enfants et le travail forcé, notamment dans les régions rurales. L'OIT soutient les mesures de protection contre les risques de sécurité et de santé au travail, y compris l'exposition à la violence et au harcèlement en milieu de travail, et celles qui visent l'extension du champ d'application de la législation sur le salaire minimum et sa mise en œuvre. Elle concentre ses efforts sur les secteurs et professions à risque, notamment l'agriculture, le bâtiment et le travail domestique, où les pourcentages de main-d'œuvre féminine sont très élevés.

L'établissement et la mise en œuvre de régimes de salaire minimum qui contribuent à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités favorisent particulièrement l'autonomisation des femmes rurales. L'OIT soutient les mesures d'extension du champ d'application du salaire minimum aux secteurs majoritairement féminins, comme le travail domestique, l'agriculture ou le secteur des services. Dans les régions rurales, où le salaire minimum est généralement moins élevé qu'en ville, les femmes et les travailleurs issus de groupes ethniques ou minoritaires socialement défavorisés sont particulièrement touchés par les rémunérations inférieures au salaire minimum. Pour y remédier, l'OIT recommande des stratégies de conformité complètes et ciblées⁴³.

Le renforcement de l'inspection du travail dans les régions rurales, notamment dans les secteurs et professions mentionnés ci-dessus, est un autre axe d'intervention

⁴² BIT: Propositions de programme et budget, 2016-17, Conseil d'administration, 323e session, Genève, mars 2015, p. 34.

⁴³ U. Rani et al.: *Couverture et respect de la législation sur le salaire minimum dans les pays en développement*, in *Revue internationale du travail* (2013, Vol. 153, nos. 3-4, décembre), pp. 381-410; A. Marinakis (éd): *Incumplimiento con el salario mínimo en América Latina: El peso de los factores económicos e institucionales* (Santiago, BIT, FAO, 2014).

essentiel, qui comprend des actions ciblées de promotion de la ratification et de l'application de la convention n° 129 sur l'inspection du travail dans l'agriculture. Garantir l'accès à l'emploi formel dans les régions rurales est indispensable pour prévenir la vulnérabilité des travailleuses face aux violations et à l'exploitation des droits du travail.

Le travail des enfants, et son impact inégal sur les garçons et les filles, perpétue le cycle de pauvreté et d'inégalité auquel sont confrontées les femmes en milieu rural. Les filles sont parfois chargées des tâches ménagères au sein du foyer, plutôt que d'être scolarisées, ce qui sape leur potentiel, entraîne une baisse de la productivité et réduit leurs perspectives de travail décent. L'OIT met l'accent sur la dimension du genre en matière de travail des enfants, volet essentiel de la conception des mesures de lutte ciblées contre le travail des filles dans l'économie rurale. Il s'agit notamment de garantir l'accès des parents à un travail décent, d'assurer l'égalité d'accès des filles à l'instruction et la remise en question des stéréotypes et des normes sociales qui limitent l'égalité des droits et des chances des filles, et de prôner un partage plus équitable des responsabilités familiales entre hommes et femmes.

Renforcer la protection sociale des femmes dans l'économie rurale

Inégalités de genre sur le marché du travail, présence disproportionnée des femmes dans les services à la personne non rémunérés et le travail domestique, distorsions systémiques des régimes de protection sociale dans l'économie formelle: tous ces facteurs jouent au détriment des femmes en ce qui concerne l'accès à la sécurité sociale, leur taux de couverture et le niveau de prestations dont elles bénéficient. En outre, elles sont fréquemment exposées à des risques accrus en matière de protection sociale, et ce, leur vie durant, en raison des inégalités de genre et de la prise en compte déficiente de leurs besoins spécifiques⁴⁴.

L'OIT privilégie une approche politique tenant compte des questions de genre, notamment durant la phase d'élaboration des stratégies et mesures visant à étendre la protection sociale dans l'économie rurale. Les femmes sont souvent désavantagées par rapport aux hommes en ce qui concerne l'accès à la protection sociale, et ce, pour plusieurs raisons: accès inégal à l'instruction; forte proportion de femmes dans l'économie informelle et travaillant à leur compte; accès limité aux sources de financement et aux autres services⁴⁵. Lorsqu'elles exercent une activité rémunérée, les femmes

⁴⁴ Lou Tessier et al.: *Sodes de protection sociale et égalité entre hommes et femmes. Une introduction* (Genève, BIT, SECSOC, Document de travail n° 37, 2013).

⁴⁵ Voir également, BIT: *Etendre la protection sociale à l'économie rurale*, Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, Département des politiques sectorielles (Genève, 2015).

rurales engagées comme travailleuses occasionnelles, temporaires ou saisonnières n'ont pas toujours droit aux prestations sociales, y compris les allocations de maternité. En milieu rural, les femmes consacrent plus de temps que les hommes à leur famille, y compris pour la préparation des repas, et ont généralement moins accès aux revenus du ménage pour payer les traitements médicaux⁴⁶.

L'OIT soutient les pays qui s'efforcent d'étendre le champ d'application de la protection sociale, en tenant compte des particularismes de l'économie rurale: capacité contributive déficiente, faible degré d'organisation des travailleurs indépendants et des producteurs, et informalité généralisée. Se fondant sur la recommandation (n° 202) sur les socles nationaux de protection sociale, 2012, le Bureau s'efforce d'intégrer une dimension de genre dans les systèmes de protection sociale dès le stade de la conception, puis à celui de la mise en œuvre et de l'évaluation, et de promouvoir les dispositions de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, qui contribue à améliorer la participation des femmes au marché du travail tout en prévenant la mortalité liée à la grossesse, conséquente dans les régions rurales.

Comblent les écarts de représentation: droit des femmes à la liberté syndicale, à la négociation collective et au dialogue social

La liberté syndicale est un droit fondamental pour tous les travailleurs et une condition préalable au dialogue social et à

la négociation collective. Toutefois, la plupart des personnes employées dans l'économie rurale ne jouissent pas de ce droit, et les travailleuses font souvent face à plus d'obstacles que leurs homologues masculins à cet égard. Par conséquent, la promotion de la liberté syndicale des travailleuses rurales est un élément crucial de la stratégie de l'OIT pour promouvoir le travail décent dans l'économie rurale. Parmi les initiatives récentes, un manuel de formation élaboré à l'intention des syndicats est consacré aux questions de genre, afin de renforcer les capacités des travailleuses rurales⁴⁷.

La recommandation (no 149) sur les organisations de travailleurs ruraux (1975) reconnaît spécifiquement les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées et intègre la dimension de genre dans les recommandations sur les modalités d'organisation des travailleurs ruraux. Elle encourage les autorités compétentes à promouvoir des programmes axés sur le rôle que les femmes peuvent et doivent jouer dans les communautés rurales, et à leur permettre de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux programmes généraux d'éducation et de formation. La recommandation appuie également les programmes d'éducation et de formation des travailleurs et des adultes, spécialement adaptés aux besoins sociaux, économiques et culturels des diverses catégories de travailleurs ruraux, y compris les femmes.

4. L'action de l'OIT à ce jour

L'action de l'OIT en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans l'économie rurale s'inscrit dans le prolongement des mesures qu'elle a toujours prônées pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. Ses activités en rapport avec l'économie rurale s'articulent autour de plusieurs axes:

- Intégrer systématiquement l'égalité entre les genres et la non-discrimination à tous les niveaux des politiques et stratégies nationales pour l'emploi et le développement rural, et dans les interventions menées en réponse aux conflits et aux catastrophes;
- Former les femmes et développer leurs compétences pour promouvoir leur esprit d'entreprise et leur accès à

l'emploi productif, notamment par l'intermédiaire des coopératives et des programmes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre;

- Etablir une protection contre les formes inacceptables de travail, et renforcer la protection sociale et les organisations de travailleurs.

Exemples d'interventions récentes du BIT:

Au Zimbabwe, un programme sur l'autonomisation économique des femmes vise à améliorer l'employabilité et l'intégration des femmes rurales sur le marché du travail grâce aux outils *SYIB* et *TREE*, déjà mentionnés, et à la méthodologie participative d'audit sur les questions de genre, élaborée par le BIT. La méthode *TREE* est également employée au Mozambique

⁴⁶ X. Scheil-Adlung et C. Kuhl: *Evidence on gender inequities in social health protection: The case of women living in rural areas* (Genève, BIT, Extension de la sécurité sociale, Document n° 29, 2012).

⁴⁷ R. Gopalakrishnan et A. Sukthar: *Freedom of association for women rural workers: A manual* (Genève, BIT, 2012).

Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

pour améliorer les moyens d'existence des résidents ruraux, promouvoir le développement de leurs compétences et faciliter leur accès aux marchés. Au Bangladesh, ce même programme est appliqué pour inciter les femmes à s'orienter vers des métiers non traditionnels, comme la réparation d'appareils électroménagers et d'ordinateurs. La méthodologie utilisée associe une formation technique et commerciale à des sessions de formation et de sensibilisation aux questions de genre, à l'intention des familles des stagiaires, des communautés et des organisations partenaires⁴⁸.

Le programme de développement de l'entrepreneuriat féminin (*ILO-WED*) offre aux entrepreneuses des pays en développement les moyens de lancer leur entreprise et de la développer. L'outil *Gender and Entrepreneurship Together (GET Ahead)*, lié au programme *ILO-WED*, est une trousse de formation et de ressources pour les femmes et hommes à faible revenu, qui intègre les questions de genre dans les compétences entrepreneuriales dispensées. Au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, les formations offertes aux femmes à faible revenu dans les régions rurales et péri-rurales, et le mentorat dont elles ont bénéficié dans le cadre du programme *GET Ahead*, ont contribué à améliorer la croissance et la viabilité des entreprises⁴⁹. Au Kenya, la formation *GET Ahead* a permis d'accroître la participation des femmes aux circuits d'approvisionnement agricole du secteur du tourisme en leur dispensant des formations sur la gestion des entreprises, les finances et l'amélioration des techniques agricoles⁵⁰.

Au Sri Lanka, le projet *Local Empowerment through Economic Development (LEED)* s'appuie sur le développement de chaînes de valeur agroalimentaires équitables et durables pour offrir des moyens d'existence et un travail décent aux personnes vulnérables dans les régions sortant d'un conflit. Les interventions ciblant spécifiquement les femmes contribuent à renforcer leur participation dans les chaînes de valeur, et leur offrent la possibilité d'accéder à des postes de direction au sein des coopératives et des groupes de producteurs.

Le BIT collabore avec le gouvernement colombien à la conception d'un programme intégré d'emplois favorisant la paix, la résilience, le développement durable et le travail décent dans les régions rurales, qui s'appuie sur plusieurs axes d'intervention majeurs: promotion de la transition vers l'économie rurale formelle; extension de la protection

sociale en milieu rural; renforcement de la représentation des organisations de travailleurs ruraux et meilleure prise en compte de leurs préoccupations.

En collaboration avec la FAO, le BIT a élaboré un programme de formation – actuellement testé en Zambie – à l'intention des organes faïtiers des coopératives d'épargne et de crédit, qui sont souvent les seuls prestataires de services financiers dans les régions rurales. Par ailleurs, il s'est associé à la FAO et au Fonds international de développement agricole (FIDA) pour produire un rapport conjoint sur la dimension de genre dans le travail agricole, afin d'analyser les connaissances existantes sur ce sujet, de déceler les lacunes en matière de données et d'identifier les pistes éventuelles de recherche⁵¹.

Le Programme du BIT pour l'emploi des jeunes et l'Unité du FIDA pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord ont mis en œuvre le projet *Taqeem* («évaluation» en Arabe), dont l'objectif est de renforcer le suivi, l'évaluation et la prise en compte des questions de genre dans le cadre des projets d'emploi rural dans ces régions. Ce programme de renforcement des capacités et de subventions à la formation s'appuie sur des études d'impact approfondies pour identifier «ce qui fonctionne» et les mesures favorisant la prise en compte systématique de la dimension de genre, l'objectif ultime étant d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi rural, dans toute cette région. Une série de rapports d'impact est en cours de publication; ainsi, un rapport de 2017 sur l'autonomisation des jeunes femmes par la formation professionnelle et commerciale évalue l'impact sur l'emploi de plusieurs interventions sur le terrain, qui ont bénéficié à 4 500 jeunes femmes dans 30 villages ruraux de Haute-Egypte⁵².

Le Programme d'investissement intensif pour l'emploi (*EIIP*) du BIT intègre la dimension interculturelle et les considérations liées au genre pour adapter ses outils de planification des accès ruraux et de passation des marchés communautaires, dans le cadre des programmes de travaux publics d'infrastructure des secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement au Nicaragua, au Panama et au Paraguay. La participation des femmes et des populations rurales et autochtones à tous les stades de ces programmes (prise de décision, conception, planification et mise en œuvre) permet d'assurer que ces services sont plus accessibles, équitables et durables⁵³.

⁴⁸ BIT: *La formation professionnelle en milieu rural. Manuel générique sur la formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales (TREE)*, Département des compétences et de l'employabilité (Genève, 2009).

⁴⁹ BIT: *Developing markets: How training female entrepreneurs can improve business practices and profits-Evidence from Kenya* (Genève, 2017).

⁵⁰ European Training Foundation: *The entrepreneurial continuum: From concept to action* (Turin, 2017), pp. 26-27.

⁵¹ FAO, FIDA et BIT: *Gender dimensions of agricultural and rural employment: Differentiated pathways out of poverty - Status, trends and gaps* (Rome, 2010).

⁵² Voir A. Elsayed et R. Roushdy: *Empowering young women through business and vocational training: Evidence from a field intervention in rural Egypt* (BIT, Genève, *Impact Report Series*, n° 8, 2017).

⁵³ Voir, A. Amorim et al.: *South-south cooperation and decent work: Good practices* (Genève, BIT, 2013), p. 53; et E.E.S. Alvarez: *Conceptual guide for integrated rural access planning and community contracting in the water and sanitation sector: With an approach on gender and inter-culturality* (BIT, Genève, *Guides for integrated rural access planning and community contracting in the water and sanitation sector*, n° 1, 2015).

Une enquête menée par le BIT sur les conditions de vie et de travail dans les plantations de thé au Bangladesh et au Sri Lanka a permis de recueillir de nouvelles données sur les conditions de travail des femmes issues de groupes indigènes et tribaux défavorisés. Cette enquête a donné lieu à plusieurs actions de suivi, dont le renforcement des capacités des syndicats des plantations de thé et des interventions ciblées visant à accroître la participation des femmes aux syndicats et aux processus décisionnels.

Au Kenya, un projet du BIT vise à réduire la vulnérabilité des communautés pastorales traditionnelles aux risques climatiques, et à améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie. Ce projet bénéficie directement aux femmes de ces communautés par la création d'emplois verts dans l'industrie du bâtiment, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et en renforçant la résilience de la communauté et du pays face aux changements climatiques.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, le BIT a récemment élaboré la *IPEC+ Flagship Strategy*,⁵⁴ qui consiste à collaborer avec les partenaires sociaux tripartites de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) à tous les niveaux – du village à l'échelon mondial –, ainsi qu'avec les entreprises et les organisations de petits producteurs, pour promouvoir l'éradication du travail des enfants et du travail forcé, et la réalisation de tous les droits fondamentaux au travail. S'adressant essentiellement aux économies rurales et informelles, la stratégie *IPEC+* s'articule autour de plusieurs axes: amélioration des structures et des capacités de gouvernance des acteurs de l'économie réelle; renforcement de l'engagement et de la coopération entre les mandants de l'OIT et les autres parties prenantes concernées; efforts majeurs d'approfondissement des connaissances; meilleur partage de l'information; et prestation de conseils stratégiques fondés sur des données factuelles.

5. Conseils pratiques et ressources

Instruments de l'OIT

De nombreuses conventions et recommandations de l'OIT énoncent des orientations favorisant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation de ces dernières dans l'économie rurale, y compris les instruments ci-dessous:

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969

Convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux (1975)

Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Convention (n° 169) sur les peuples indigènes et tribaux, 1989

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

Convention (n° 189) sur les travailleurs domestiques, 2011

Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002

Recommandation (n° 149) des organisations de travailleurs ruraux, 1975

Recommandation (n° 201) sur les travailleurs domestiques, 2011

Recommandation (n° 202) sur les seuils de protection sociale, 2012

Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015

Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017

Outils

BIT. 2007. *L'audit participatif de genre du BIT* (Genève).

BIT. 2007. *Intégration de la dimension de genre. Bibliographie annotée d'outils choisis du BIT pour l'intégration de la dimension de genre dans le monde du travail* (Genève).

⁵⁴ Voir BIT: *BIT IPEC+ flagship strategy: International programme on the elimination of child labour and forced labour*, Département de la gouvernance et du tripartisme (Genève, 2017).

Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

BIT. 2009. *La formation professionnelle en milieu rural: Manuel générique sur la formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales (TREE)* (Genève).

BIT. 2012. *Resources on cooperatives and women's employment and entrepreneurship* (Genève).

BIT. 2012. *Unleashing the potential for rural development through decent work* (Genève)

BIT. 2014. *Guide sur les questions de genre dans les politiques de l'emploi et du marché du travail: Vers l'émancipation des femmes et l'égalité des genres* (Genève).

BIT. *Guide pour les politiques en matière de salaire minimum.*

BIT. 2015. *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* (Genève).

Rapports et publications

De Luca, L.; Sahy, H.; Joshi, S.; Cortes, M., *Learning from catalysts of rural transformation* (BIT, 2013, Genève).

FAO, FIDA, BIT. *Gender dimensions of agricultural and rural employment: Differentiated pathways out of poverty - Status, trends and gaps* (2010, Rome).

BIT. 2017. *Thematic Labour Overview: Working in rural areas in the 21st century – Reality and prospects of rural employment in Latin America and the Caribbean* (Lima, Bureau régional du BIT)

BIT, UNWOMEN, FNUAP et UNICEF. *Breaking the silence on violence against indigenous girls, adolescents and young women* (2013, New York).

BIT. *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, Rapport IV, CIT, 97e session, Genève, 2008.

__. 2009. *L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent*, Rapport VI, CIT, 98e session.

__. 2012. *Egalité entre hommes et femmes et travail décent: conventions et recommandations clés pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes - 2012* (Genève).

__. 2013. *At the threshold of economic empowerment: Women, work and gender regimes in Asia* (Genève).

__. 2016. *Les femmes au travail: Tendances 2016* (Genève).

__. 2017. *Mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, Report V (1)*, CIT, 107e session, Genève.

__. 2017. *Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances de l'emploi des femmes 2017* (Genève).

__. 2017. *Thematic labour overview: Working in rural areas in the 21st Century* (Genève).

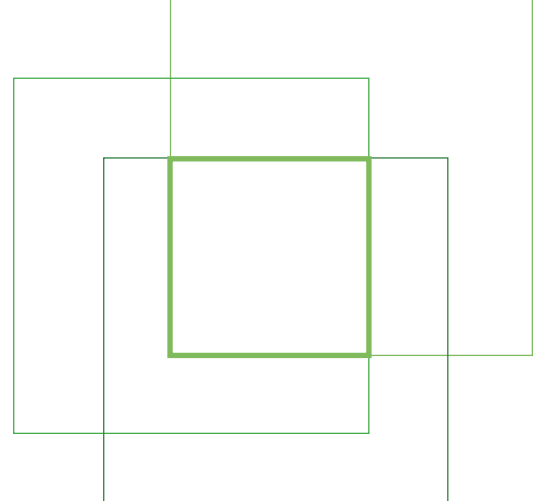
__. 2017. *Vers un meilleur avenir pour les femmes au travail: ce qu'en pensent les femmes et les hommes* (Genève).

Loutfi, M. F. (ed). 2008. "Women, gender and work: What is equality and how do we get there?" in *Gender, Work and Organization*, Vol. 15, n°2, pp. 228-230.

Marinakakis, A. (ed.). 2014. *Incumplimiento con el salario mínimo en América Latina* (Santiago, OIT, FAO).



Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale



Favoriser une croissance agricole inclusive pour parvenir à des meilleurs moyens de subsistance et à une plus grande sécurité alimentaire

- Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural
- Travail productif et décent dans l'agriculture

Encourager la diversification économique et la transformation des systèmes de production pour l'emploi rural

- Diversification économique de l'économie rurale
- Promouvoir le travail décent pour les travailleurs ruraux qui sont au bas de la chaîne d'approvisionnement
- Le rôle des entreprises multinationales dans la promotion du travail décent dans les zones rurales
- Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
- Le tourisme durable: catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales

Favoriser l'accès à des services, à une protection et à des investissements à forte intensité de main-d'œuvre

- Donner accès à des services de qualité dans l'économie rurale pour favoriser la croissance et le développement social
- Étendre la protection sociale à l'économie rurale
- Développer l'économie rurale par l'inclusion financière: Le rôle de l'accès au financement
- Investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales en vue du développement économique, de la protection sociale, de la protection de l'environnement et de la croissance inclusive

Garantir la pérennité et l'exploitation des avantages des ressources naturelles

- Une transition juste vers une économie rurale résiliente et durable
- Le travail décent dans la foresterie
- Exploiter le potentiel des industries extractives
- Eau et amélioration des moyens de subsistance en milieu rural

Accroître la représentation des populations rurales grâce à l'organisation de la promotion des droits, des normes et du dialogue social

- Droits au travail dans l'économie rurale
- Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale
- Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire
- Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale
- Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale
- Travail décent pour les jeunes ruraux
- Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre dans l'agriculture et les zones rurales

Améliorer la base de connaissances sur le travail décent dans l'économie rurale

- Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du travail décent dans le monde rural

Pour plus d'informations, visitez notre site web: www.ilo.org/rural ou écrivez à: rural@ilo.org

Copyright © Organisation internationale du Travail - Première édition (2019)

Ce document fait partie du Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale https://www.ilo.org/global/topics/economic-and-social-development/rural-development/WCMS_436224/lang-fr/index.htm